

RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) SUR LES PRESTATIONS DE SOINS DENTAIRES

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P030 (2024-2025)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P030. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre les rapports d'activités financières et sur le programme comme l'indiquent l'entente de financement et le présent Guide de présentation. La norme pour le Programme de services de santé non assurés (SSNA) exige de produire :

- Des rapports provisoires sur les finances et sur les activités de programmes;
- Un rapport de clôture d'exercice financier annuel vérifié;
- Un rapport annuel qui inclut un rapport de clôture d'activités de programme et un rapport qui comprend les éléments ci-dessous sous le rapport annuel.

Le DGSPNI-SAC et le bénéficiaire de l'entente de financement négocieront les exigences concernant les périodes et les échéanciers pour la production de rapports provisoires. Peu importe le nombre de périodes de production de rapports, les échéanciers et dates limites pour la production des rapports financiers et sur les activités doivent demeurer les mêmes.

Rapports financiers :

Les rapports financiers provisoires et de clôture d'exercice financier annuel vérifié devront fournir les dépenses réelles pour chacune des catégories budgétaires énumérées dans le rapport provisoire sur les dépenses du Programme SSNA.

Rapports des activités du programme :

Le rapport provisoire et le rapport annuel des activités de programme doivent comprendre les éléments de données suivants pour chaque demande de paiement autorisée pendant la période visée par le rapport et doivent être présentés en format électronique ou dans un format qui a déjà été approuvé par la DGSPNI-SAC.

- a. Nom et prénom du client;
- b. Date de naissance du client;
- c. Numéro d'identification du client (numéro de SAC, nom de bande et numéro de famille, ou numéro de la DGSPNI);
- d. Numéro de prédétermination;
- e. nom du fournisseur de services;
- f. Date à laquelle le service a été rendu;
- g. Code de l'acte dentaire;
- h. Code de dent;
- i. Surface de la dent;
- j. Honoraires professionnels;
- k. Frais de laboratoire;

- I. Autre indicateur de couverture
- m. Somme totale versée par demande de paiement.

Où envoyer les rapports :

Les rapports doivent être expédiés l'adresse indiquée dans l'entente de financement ou à l'adresse fournie par le bureau régional de la DGSPNI-SAC.